



ONUSIDA/PCB(20)/07.6/rev.1
11 juin 2007

**20^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Genève, Suisse
25-27 juin 2007**

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire :

**Résultats de l'Examen de la participation des ONG/de la société civile
au Conseil de Coordination du Programme**

**Document préparé par la délégation des ONG pour le Conseil de Coordination du
Programme**

Document supplémentaires pour ce point :

Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS (*document de conférence*)

Action requise pour cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est prié de :

Considérer les recommandations de l'Examen indépendant

Incidence en termes de coûts des décisions :

- i. 15 500 USD par exercice biennal pour chaque siège supplémentaire (paragraphe 9)
- ii. 240 000 USD pour l'exercice biennal 2008-2009 (paragraphe 13)
- iii. 498 295 USD pour l'exercice biennal 2008-2009 (paragraphe 18)
- iv. 40 000 USD (paragraphe 21)

Contexte

1. Cet examen a été conduit à la demande de la délégation actuelle des ONG au CCP avec pour objectif : « *d'évaluer les points forts et les points faibles de la participation des organisations non gouvernementales (ONG)/ de la société civile au CCP et de mettre en évidence les améliorations à apporter à l'avenir* ». Comme cela apparaît dans les conclusions, la participation des ONG au CCP est irrégulière et il est nécessaire de renforcer et d'institutionnaliser cette participation. Les représentants des ONG au CCP prennent très au sérieux leur responsabilité de faire part des préoccupations de la société civile au Conseil et cet examen souligne certaines difficultés et contraintes auxquelles ils font face. En acceptant les recommandations du présent examen et en allouant les fonds nécessaires, les ONG seront en mesure de remplir leur rôle de façon plus responsable et de mieux rendre compte envers leurs groupes constitutifs régionaux, ainsi qu'envers le CCP de l'ONUSIDA.

2. Le document complet de l'examen « *Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS* » (Examen), sera disponible sous forme de document de conférence à la 20^e réunion, ainsi que sur le site Web de l'ONUSIDA à www.unaids.org/en/AboutUNAIDS/Governance/20070625-pcb20.asp. Ce document comprend un résumé analytique de trois pages, la période couverte, la méthodologie, le nombre de personnes interrogées¹, et les principales observations, conclusions et recommandations. L'examen complet sera joint au document de l'ordre du jour.

Recommandations relatives à l'examen

3. Les observations du présent examen sont données à titre d'information, elles fournissent un éclairage et sont ambitieuses. Si ces recommandations sont appliquées, la participation des ONG et de la société civile sera alors considérablement renforcée et améliorée. Les quatre grandes recommandations² sont divisées en 16 sous-recommandations et ensuite en 77 recommandations particulières. Il est impossible d'agir à la lumière de toutes ces recommandations à la fois, certaines nécessitant des discussions, une application progressive, et/ou d'être approfondies.

4. L'une des principales recommandations s'attache à la nécessité de « *soutenir et de financer la délégation des ONG et de la société civile en général en vue de systématiser et d'améliorer la sélection, la capacité et les pratiques de travail de la délégation, ainsi que la qualité et l'impact stratégique de ses interventions.* »³ Cette recommandation renvoie largement aux changements internes à la délégation des ONG, nombre desquels sont d'ores et déjà en train de s'opérer. La délégation des ONG a déjà commencé à :

- a. Systématiser et améliorer le recrutement et la sélection de nouveaux membres de la délégation des ONG en :
 - i. Renforçant les critères de sélection de nouveaux délégués ;
 - ii. Perfectionnant un ensemble d'outils administratifs ; et
 - iii. Renforçant le processus d'entrevue
- b. Affiner l'orientation des ONG et renforcer leur mode opératoire en :
 - i. Elaborant les valeurs fondamentales et le code de conduite des ONG ; et
 - ii. Rédigeant un nouveau mandat
- c. Améliorer la préparation et la mise en œuvre de leurs interventions au CCP en :

¹ Au total, 88 personnes ont été interrogées, notamment des représentants actuels et anciens des délégations des ONG au CCP, des Etats membres, des Coparrainants, le Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi que des représentants de la société civile en général.

² Voir page 22 du document complet de l'examen : « *Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS* »

³ Middleton-Lee, S « *Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS* » (2007)

- i. Procédant à une planification stratégique et en définissant les priorités de la société civile ; et
 - ii. Surveillant la progression de l'ordre du jour du CCP afin d'identifier les principales opportunités d'intervention.
- d. Améliorer la responsabilisation des ONG et faire en sorte que les délégués prennent des mesures proactives avec différents groupes constitutifs dans les régions pour œuvrer en collaboration avec les parties prenantes dans toute la région.
5. L'objectif de ce point de l'ordre du jour s'attache aux recommandations du présent examen selon lesquelles le soutien du CCP est nécessaire et qu'il pourra y être donné suite relativement vite ou dans un futur proche. Le CCP est invité à examiner les trois recommandations principales suivantes :
- a. Participation renforcée au CCP
 - b. Soutien à la participation de la société civile
 - c. Soutien à la création d'un dispositif de consultation et d'une équipe d'informations

Recommandation 1: Participation renforcée au CCP

“Le CCP devrait intégrer les recommandations du présent examen dans l'évaluation générale de l'ensemble de sa structure. Il devrait, en particulier, veiller à ce que le Conseil renforcé accorde à la délégation des ONG le plein droit, et sur un pied d'égalité, de vote, de parole et de présidence et mette en place une structure de gouvernance mondiale plus régulière, plus indépendante et plus responsable.”⁴

6. Les recommandations issues de l'examen sont appropriées car elles entrent directement dans le cadre du point 3.3 de l'ordre du jour « Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme ». En outre, cet examen a été conduit dans le cadre de la réforme globale des Nations Unies et du soutien accru pour la participation des ONG au Conseil de Coordination du Programme comme indiqué à la 19^e réunion de Lusaka, en Zambie, en décembre 2006. Lors de cette réunion, il a été recommandé par exemple d'abandonner l'ordre conventionnel de prise de parole par les membres (Etats membres, Coparrainants, ONG).

7. La recommandation figurant dans l'examen sur la participation répond en particulier à la question de l'équité de statut au sein du CCP (vote, prise de parole et présidence) des représentants des ONG, des organisations communautaires, des prestataires de services et des personnes les plus affectées par l'épidémie. Comme cet examen le met en lumière, l'attribution d'un siège supplémentaire pour les personnes vivant avec le VIH (PVV) serait un pas important vers l'institutionnalisation du principe de participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida (GIPA) au CCP. Cela le rendrait conforme aux bonnes pratiques d'autres organisations comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et améliorerait l'adéquation, l'acceptabilité et l'efficacité des décisions prises lors du CCP⁵. En outre, le fait d'éliminer le critère selon lequel le CCP doit officiellement approuver la nomination des nouveaux délégués par les ONG permettrait d'accroître l'indépendance de ces dernières face au CCP, ainsi que leur crédibilité au sein de leurs groupes constitutifs. Cela réduirait également les contraintes administratives de temps au regard du processus de nomination et de recrutement annuel.

8. En conséquence, afin de prendre cette recommandation en considération, le CCP est invité à :

⁴ Middleton-Lee, S "Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS" (2007)

⁵ Politique générale de l'ONUSIDA, « Participation accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA (GIPA) » (2007).

- a. Accepter le caractère entier et équitable du rôle de la délégation des ONG au CCP en :
 - i. concédant l'équité des droits en matière de vote et de prise de parole ;
 - ii. modifiant le processus de sélection du président et du vice-président pour permettre à la délégation des ONG d'occuper ces postes à tour de rôle ;
 - iii. attribuant un siège supplémentaire pour les personnes vivant avec le VIH (en outre, la délégation des ONG adoptera un nouveau code de conduite spécifiant le nombre minimum de représentants de PVV au sein de l'ensemble de la délégation des ONG); et
 - iv. éliminant la nécessité de faire approuver officiellement la nomination des délégués des ONG par le CCP.
- b. S'efforcer d'être une structure de gouvernance mondiale régulière, indépendante et responsable et tenir compte des sièges spécifiques à attribuer en vue de la participation d'autres secteurs non étatiques, par exemple, les fondations, le secteur privé et les groupes de travailleurs.

9. L'incidence financière de ces recommandations s'élève à 15 500 USD par exercice biennal pour chaque siège supplémentaire (déplacement et per diem), en partant du principe que les délégués sont financés par l'ONUSIDA et qu'il y a trois sessions du Conseil de Coordination du Programme par exercice biennal.

Recommandation 2: Soutien à la participation de la société civile

*« Le personnel de l'ONUSIDA à tous les niveaux devrait s'employer davantage à institutionnaliser et à renforcer le soutien à la participation de la société civile » au CCP⁶.
Le Secrétariat devrait examiner le rôle général de l'ONUSIDA dans la riposte mondiale au sida et l'engagement de la société civile aux processus associés en dehors du CCP.*

10. Le CCP a déclaré à maintes reprises qu'il soutenait la participation accrue de la société civile aux activités du Programme. Le présent examen met en lumière le rôle essentiel du Secrétariat dans le renforcement de la participation et de l'efficacité de la délégation des ONG au CCP. Cette recommandation souligne les mesures pratiques à prendre pour que les engagements du CCP se traduisent en actions pratiques qui renforceront le soutien à la délégation des ONG.

11. Le manque de régularité en ce qui concerne le rôle de soutien du Secrétariat de l'ONUSIDA restreint la possibilité de fournir la mémoire institutionnelle nécessaire et de soutenir le renouvellement et l'évolution continus de la délégation des ONG. Le soutien à long terme du Secrétariat implique que celui-ci fournisse des conseils sur les possibilités pour prendre part à l'ordre du jour du CCP, et fasse office de principal point de contact entre la délégation et les bureaux régionaux, les départements du Secrétariat, les Etats Membres et les Coparrainants de l'ONUSIDA. Ce rôle permettrait d'établir un lien entre la gouvernance et les opérations de l'ONUSIDA pour soutenir la participation de la société civile à la riposte mondiale au sida. En outre, un soutien financier et logistique permanent est nécessaire pour que les ONG puissent assister aux réunions et aux orientations.

12. En conséquence, le CCP est invité à demander au Secrétariat de l'ONUSIDA d'institutionnaliser et de renforcer son engagement et son soutien à la participation de la société civile au CCP en :

- a. Veillant à ce que le soutien à la délégation des ONG fasse partie de la description de poste officielle des principaux membres du personnel permanent (le soutien est assuré actuellement par 50 % de fonctionnaires ayant un contrat à court terme).

⁶ Middleton-Lee, S « *Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS* » (2007)

- b. Continuant de fournir un soutien financier et logistique à tous les délégués des ONG afin qu'ils puissent participer aux réunions du CCP et aux orientations annuelles des ONG (ce soutien est actuellement fourni et il est déjà prévu dans l'avant-projet de Budget-plan de travail intégré pour la période 2008–2009, mais devrait être avalisé par le Conseil comme un engagement fondamental à soutenir la participation de la délégation des ONG au CCP).
- c. Systématisant les relations et facilitant la présentation officielle et à un haut niveau entre les bureaux de pays, régionaux et internationaux de l'ONUSIDA et les délégués des ONG représentant leur région ; et
- d. Institutionnalisant la participation des délégués des ONG dans les initiatives régionales pertinentes de l'ONUSIDA.

13. L'incidence financière de ces recommandations s'élève à 240 000 USD pour l'exercice biennal 2008–2009, et couvre la conversion de 50 % des contrats à court terme du personnel du Secrétariat à des contrats à plein temps et à durée déterminée.

Recommandation 3: Soutien à la création d'un dispositif de consultation et d'une équipe d'informations

« Toutes les parties prenantes concernées – notamment le CCP, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les pays donateurs – devraient avaliser et mobiliser des ressources pour mettre en place un dispositif indépendant de communication et de consultation et une équipe d'informations visant à améliorer la participation de la délégation des ONG et de la société civile en général au CCP. »⁷

14. L'un des principaux points mis en évidence dans cet examen est la capacité limitée des délégués des ONG à communiquer et à consulter avec efficacité et régularité leurs groupes constitutifs, ainsi qu'à accéder aux connaissances techniques dans les secteurs. Il a été proposé dans l'examen de mettre en place un dispositif de communication et de consultation et une équipe d'informations afin d'exploiter et de compléter le soutien actuellement fourni par le Secrétariat de l'ONUSIDA. Ce dernier continuera d'assurer la liaison, la coordination et le soutien logistique à la délégation des ONG, en particulier en établissant un lien entre la délégation des ONG au CCP et le Secrétariat, les bureaux régionaux et de pays et le personnel d'encadrement de l'ONUSIDA. Outre ces éléments précisés au paragraphe 16, le dispositif soutiendra la délégation en assurant un lien avec les groupes de la société civile travaillant dans le domaine du VIH et du sida, par exemple, les délégations de la société civile au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et mettra en place et alimentera activement « un groupe de représentants de la société civile qui fournira soutien et conseils techniques à la délégation des ONG sur des sujets relatifs à l'épidémie mondiale de VIH et de sida et à l'ordre du jour du CCP de l'ONUSIDA. Cette équipe d'informations sera composée de représentants d'organisations régionales et internationales, de PVVS et de représentants des communautés vulnérables.

15. Avec la collaboration et le soutien permanents du Secrétariat de l'ONUSIDA, le dispositif de communication jouera un rôle important dans le renforcement de la qualité de la participation des ONG au CCP. On mesurera la réussite de ce dispositif en évaluant la mesure dans laquelle il a permis d'accroître la responsabilité, la communication et la contribution de la société civile notamment des réseaux de PVV, de groupes sous-régionaux et de représentants de la société civile auprès d'autres institutions et initiatives internationales comme le Fonds mondial. Le dispositif de consultation devrait favoriser une meilleure compréhension du rôle des représentants des ONG au CCP et permettre la continuité, la planification et la collaboration à long terme avec d'autres initiatives des Nations Unies et initiatives mondiales.

⁷ Middleton-Lee, S « *Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS* » (2007)

16. Le dispositif de consultation a pour objet de fournir à la délégation un soutien indépendant, à la fois en ce qui concerne les réunions du CCP mais aussi ses activités annuelles, notamment ses activités de proximité avec la société civile en général. Pour assurer l'indépendance de ce dispositif, il devrait être géré de manière contractuelle par le Secrétariat de l'ONUSIDA mais la création du dispositif, sa mise en œuvre et la gestion de ses résultats relèveraient de la délégation des ONG. Un contrat d'exploitation du dispositif serait attribué sur la base d'une offre concurrentielle à une ONG internationale dont l'activité principale est la lutte contre le VIH et le sida, pour une période de deux ans (à aligner sur le cycle biennal du Budget-plan de travail intégré), qui rendra compte à la délégation des ONG au CCP, et dont les résultats seront examinés annuellement. L'appel d'offres relatif au contrat du dispositif sera organisé tous les deux ans.

17. Le dispositif de consultation sera chargé d'assurer un soutien technique et logistique à la délégation en vue d'améliorer son efficacité. Les activités incluront notamment :

- a. Gérer les processus de recrutement et d'orientation des nouveaux membres;
- b. Collaborer avec des réseaux de la société civile, par exemple, par la mise en place de représentants des ONG et des communautés au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- c. Mettre sur pied une équipe internationale ONG d'informations ou d'un groupe de contact constitué de spécialistes techniques de la société civile pouvant fournir un soutien permanent à la délégation des ONG sur des questions touchant à l'ordre du jour du CCP.
- d. Faciliter les conférences téléphoniques ;
- e. Mandater une recherche adaptée aux points de l'ordre du jour du CCP ;
- f. Héberger un site Web interactif pour que la société civile puisse dialoguer sur des questions relatives au CCP ; et
- g. Appeler des fonds pour mener des activités complémentaires visant à soutenir la participation et la consultation de la société civile.

18. Le CCP est invité à approuver la mise en place d'un dispositif indépendant de communication et de consultation pour renforcer la délégation des ONG au CCP. Le coût de ce dispositif s'élève à 498 295 USD sur une période de deux ans. Il s'agit du coût principal du dispositif et des dépenses directes associées. On demandera au dispositif d'appeler des fonds pour ses activités complémentaires.

Prochaines étapes

19. Un certain nombre de tâches importantes recommandées par l'examen relatif à la participation des ONG au CCP relèvent de la responsabilité et de la capacité de la délégation des ONG, du Secrétariat de l'ONUSIDA et du dispositif de communication proposé. Afin de veiller à ce que ces recommandations soient appliquées, la délégation des ONG propose de recruter un consultant à court terme dont le mandat serait le suivant.

20. En étroite collaboration avec la délégation des ONG au CCP, le Secrétariat de l'ONUSIDA et le dispositif de communication, le consultant devra :

- a. Elaborer un manuel d'orientation à l'usage des délégués des ONG
- b. Modifier le mandat de la délégation des ONG de manière à faire « une description de poste » plus claire et plus succincte.
 - i. Apporter des précisions dans les secteurs où il y a actuellement des confusions (par exemple, déterminer si les délégués représentent des individus ou des organisations et comment/pourquoi le mandat est élargi)

- ii. Envisager d'accroître de 25 % le temps de travail des délégués.
- iii. Mettre au point une conception, des principes et un code de conduite solides de la délégation des ONG, qui seront officiellement approuvés par tous les membres et réexaminés à chaque nouvelle orientation, en s'attachant particulièrement à ce que tous ces éléments complètent le *Code of Good Practice for NGOs Responding to HIV/AIDS* (Code de bonnes pratiques à l'usage des ONG luttant contre le VIH/sida).⁸
- c. Faire fond sur la conception, les principes et le code de conduite pour élaborer et mettre en œuvre un système officiel d'évaluation et de notation des délégués des ONG, en soulignant, par exemple, l'action à prendre dans le cas où un délégué ne consulterait pas ses groupes constitutifs ou ne participerait pas activement aux réunions du CCP.

21. Le coût de la consultation relative au dispositif de communication s'élève à 40 000 USD pour une période allant du 1^{er} juillet 2007 au 1^{er} mars 2008. Il s'agit des honoraires du consultant et des dépenses directes associées et on cherchera un donateur pour couvrir les dépenses non budgétées.

⁸ *Renewing Our Voice: Code of Good Practice for NGOs Responding to HIV/AIDS*, Oxfam Publishing, 2004.